

((1'821 signes))

Récolte 2026 : appel d'offres pour le déclassement de céréales panifiables

Les estimations de récolte effectuées par swiss granum et les informations collectées au niveau du marché mettent en évidence des excédents de céréales panifiables issus des récoltes 2025 et 2026. Sur la base des besoins usuels de la meunerie et en tenant compte des quantités importées à ce jour, la FSPC propose de soutenir le marché en déclassant du blé propre à la panification des classes TOP, I et II.

Cette action d'allègement de marché est destinée à éviter une pression sur les prix payés aux producteurs et à fournir les meilleures conditions de commercialisation possibles aux premiers intervenants, sans remettre en question l'approvisionnement en céréales panifiables indigènes.

Les « premiers intervenants », pour la plupart des centres collecteurs, peuvent participer à cette action d'allègement de marché en nous faisant **parvenir leurs offres jusqu'au lundi 17 août 2026 à 12h00 au plus tard**. Ils indiqueront la quantité et la classe de qualité proposée au déclassement, ainsi que le montant de l'indemnité qu'ils souhaitent pour ce service. Les offres les plus attractives feront l'objet d'un contrat de déclassement. Nous rappelons que nous indemnisons une prestation (déclassement) mais ne commercialisons pas de marchandise. **Le déclassement de la marchandise aura lieu du 24 août 2026 au 30 juin 2027**. La marchandise déclassée est marquée à l'aide d'un colorant alimentaire afin de s'assurer de son écoulement dans le secteur fourrager. En outre, nous organiserons les contrôles nécessaires au bon déroulement de l'action d'allègement de marché.

L'ensemble des documents relatifs aux mesures d'allègement de marché sont disponibles sur le site www.fspc.ch.

Fédération suisse des producteurs de céréales
Berne, le 29 juillet 2026.